

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE PEYRAT DE BELLAC DU 20 FEVRIER 2017**

**Programme d'éclairage public spécifique 2<sup>ème</sup> tranche : convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV**

Mme le Maire informe l'assemblée que le SEHV a réalisé un programme d'éclairage public spécifique (PEPS) ayant pour but d'éradiquer du patrimoine des collectivités adhérentes à la compétence éclairage public, les luminaires de type « boule » ainsi que les sources à vapeur de mercure.

Ce programme comprend :

- La substitution des luminaires type boules par des luminaires de technologie LED
- La substitution des foyers fonctionnels en vapeur mercure par des luminaires performants équipés de sources SHP ou de LEDS compte tenu de la configuration et de l'homogénéité des postes
- Des foyers de style en vapeur mercure par des équipements et sources en SHP

Les luminaires fonctionnels seront si techniquement possible, associés à un dispositif d'économie d'énergie. Le SEHV pourra financer ce programme à hauteur de 60 % du montant HT des travaux estimés à 97 220 € HT et le Conseil Départemental finance également à hauteur de 40 % du solde HT restant à la charge de la commune.

Les travaux seront directement réglés par le SEHV, la collectivité remboursera le solde qui reste à payer sur émission d'un titre de recouvrement dans le mois qui suit l'établissement du règlement de la facturation.

Le Conseil Municipal autorise donc à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV

**Participation séjours été 2017**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation de 6.00 €/enfant/jour pour les enfants domiciliés sur la commune et partant en centre de vacances au cours de l'été 2017.

**Utilisation gratuite du foyer-club**

Le Conseil Municipal, décide

- D'accorder gratuitement le foyer-club au comité des Fêtes le week-end du 29 et 30 avril 2017 à l'occasion du marché de printemps
- D'accorder gratuitement le foyer-club à l'Amicale de l'école des 2 Tilleuls le vendredi 21 avril 2017 afin d'y organiser un cocktail pour remercier toutes les personnes qui soutiennent les activités de l'association

**Culture au Grand Jour : convention de partenariat**

Un spectacle de jazz gratuit va être organisé sur la commune le 7 avril 2017 dans le cadre de la Culture au Grand Jour organisé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil départemental afin de formaliser les formalités d'accueil, d'organisation de ce spectacle et de mise à disposition des locaux.

**Création d'une commission communale de fleurissement et désignation de ses membres**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission communale de fleurissement, composée de 6 membres et qui sera chargée d'apporter des idées d'aménagement de parterres de fleurs sur la commune et d'aider les employés communaux à la mise en place et l'entretien de ces parterres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres du conseil municipal ci-dessous pour siéger à la commission communale de fleurissement :

- Madame Martine FREDAGUE-POUPON
- Madame Arielle NIVARD
- Monsieur Jean-Louis CONTE
- Madame Marie-Suzanne MORICHON-PROPIN
- Madame Catherine JOLLY-SIMON
- Monsieur David HUGUET

## Subventions 2017

Après lecture par Madame le Maire des différentes demandes de subventions, le conseil municipal vote, à la majorité, les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Shogun Karaté	200 €
AAPPMA de BELLAC (pêche)	200 €
Gymnastique Volontaire « Peyrat Forme »	250 €
Noussat Adhère	150 €
Art'Abesque	200 €
Art'Abesque – subvention exceptionnelle	1 000 €
ACCA de PEYRAT DE BELLAC	450 €
Jour de Soie	200 €
Amicale de l'école des 2 Tilleuls	450 €
Vélo Nature	150 €
ANACR (résistants)	100 €
GVA (Mézières – Bellac)	70 €
Union des Aveugles	70 €
FNATH (accidentés du travail et handicapés)	70 €
AFM (myopathie)	70 €
Ligue contre le Cancer	70 €
Secours Populaire	70 €
Prévention routière	50 €
PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)	50 €
Anciens Exploitants agricoles	15 €
Ass. Française des Sclérosés en Plaques	70 €
Mouvement Danse	150 €
USP	800 €

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de ne pas accorder de subventions à :

- L'association des Amis d'Alsace
- L'association AVIMED
- L'association des Lieutenants de Louveterie
- Les Conciliateurs de Justice
- La maison familiale de Beynac
- Le planning familial
- Les Restos du Cœur
- La ligue des Droits de l'Homme

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 20 février 2017 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait 23 février 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recueil des actes administratifs est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le Maire,  
M. FREDAGUE-POUPON